

Commune : **162-3332A**  
ST-HERBLAIN (162)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : **CL**  
Feuille(s) : 000 CL 01  
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 3332  
Document vérifié et numéroté le 18/04/2019  
A Nantes  
Par Romain TALON  
Technicien Géomètre des Finances Publiques  
Signé

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)

Publication établie (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463.  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 18/04/2019  
Support numérique : \_\_\_\_\_

Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre de NANTES  
2, rue du Général Marguerite  
CS 13513  
44035 NANTES CEDEX 1  
Téléphone : 02 51 12 86 36

ptgc.440.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage dressé  
Par SOTIN Fabrice (2)  
Géomètre expert  
Réf. :25/02/2019  
L'ATLANTIQUE-INFOGEO  
6 rue du Chêne Lassé BP 8021  
44815 SAINT HERBLAIN

Réf: **19047**

(1) Foyer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

**Publication par acte**

